



Le 17 juin 2021

Photographie du secteur des services à la personne en France

À l'occasion de son 25^e anniversaire, la Fédération du Service aux Particuliers ([FESP](#)) a lancé une vaste étude sectorielle réalisée par l'institut Xerfi Spécific. Trois volets ont été réalisés, le premier présente une photographie du secteur des services à la personne (SAP), le deuxième qui sera présenté en septembre, reviendra sur les 25 ans de développement des services à la personne, le troisième, 25 ans après la création du secteur : quel avenir pour les SAP ? Les perspectives de la filière.

Le premier volet est un recensement de l'ensemble des acteurs des services à la personne actifs en France avec la répartition du secteur entre les entreprises et les associations. Un focus spécifique a été fait sur les services d'aides à domicile et une présentation d'un maillage national.

Les services à la personne représentent 44 000 organismes en France, 820 millions d'heures déclarées, 18 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Le secteur connaît depuis sa création une progression constante. A titre d'illustration, en 2006, la France comptait 6 500 structures de service à la personne. Les entreprises représentaient alors seulement 6 % du secteur contre 50 % aujourd'hui et 39% pour les associations.

Pour **Maxime Aiach**, président de la FESP, « *notre enjeu est de rendre nos métiers les plus attractifs possible avec des formations et de meilleures rémunérations. On se bat pour mieux payer les gens sans que cela pèse sur les finances publiques. Tous les acteurs ont leur place, mais à changer les règles du jeu, le risque est de mettre à mal l'équilibre du secteur* ».

Trois éléments ont contribué au développement des SAP : la mise en œuvre de leviers fiscaux qui ont permis un accompagnement du développement de l'offre, le lancement du plan Borloo avec la reconnaissance du secteur sur le plan économique et le lancement de sa filière, et enfin, la transformation du crédit d'impôt en contemporanéité (C2I) porté par la FESP depuis 2017. Ce dispositif aura un impact considérable notamment en matière d'emplois et de croissance. On attend 150 000 à 200 000 créations de nouveaux emplois (Etude Wyman de 2017).

Pour **Antoine Grézaud**, directeur général de la FESP, « *la crise sanitaire est passée par là. Les entreprises comme les associations n'ont pas ménagé leurs peines pour fournir les équipements et former les intervenants pour la sécurité du salarié et du bénéficiaire. C'est un métier qui peut user à terme et il faut offrir des perspectives d'évolution aux intervenants. Cela va dans le sens d'une structuration de la filière et d'une professionnalisation du secteur. C'est l'intérêt d'avoir des opérateurs qui garantissent la construction d'un véritable pôle d'excellence. On sort ainsi de la logique de petits boulots.* »

Le travail non déclaré représente encore 30% du marché. Selon **Jérémy Robiolle**, directeur du développement Xerfi Spécific, « *les principales raisons motivant le recours au travail non déclaré sont la simplicité du recours au travail informel, la volonté de l'intervenant à ne pas déclarer ses revenus, l'abaissement des aides fiscales depuis le début de la décennie 2010 et l'incapacité de certains Français à faire l'avance du crédit d'impôt.* »

Les résultats de l'étude permettent une mise en perspective du vieillissement de la population par zone géographique, et l'évolution de l'offre des acteurs généralistes vers l'aide à domicile qui permet de faciliter l'accès aux services dédiés aux seniors. Le poids des associations est largement supérieur à la moyenne dans le Grand-Est et les Pays de la Loire. L'Île-de-France et les régions du Sud-Est représentent les principaux bassins d'implantation des spécialistes de l'aide à domicile et des autres organismes de SAP

17% des organismes de SAP recensés en France au 1er janvier 2020 exerçaient spécifiquement dans l'aide à domicile. Cela représente environ 7 500 organismes d'aide à domicile.

Sur le segment dominant des personnes âgées, le poids des associations a baissé de 12,6 points entre 2013 et 2019, passant de 68,9% à 56,3% en nombre d'heures prestées.

Malgré une faible densité des spécialistes de l'aide à domicile, les besoins locaux des seniors sont en partie assurés par les organismes généralistes. 39,7 % des généralistes proposent une offre d'aide aux seniors en France. Les Outre-mer, la Corse et l'Ouest sont des territoires particulièrement attractifs pour les seniors. D'autres régions, comme le Centre-Val de Loire, manquent d'attractivité. L'offre de services aux seniors reste toutefois limitée dans les Outre-mer et en Corse, offrant des perspectives intéressantes pour les professionnels du secteur.

La France compte en moyenne 66 organismes de SAP pour 100 000 habitants. Ce ratio tombe à 11 unités dans l'aide à domicile.

Contacts presse :

Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou s.akbaraly@o2p-conseil.com

A propos de la FESP

Membre du MEDEF, la FESP est reconnue par l'État comme la première Fédération professionnelle, en nombre d'entreprises et de salariés, dans la branche des entreprises de services à la personne en France ([arrêté de représentativité](#)).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis 1996, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur. **Elle fête cette année son 25e anniversaire.**
www.fesp.fr